



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Téléphone : INV. 64-67

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

IL N'Y A PAS DE VÉRITABLE OBSTACLE FINANCIER

Constatant que la mise au point de l'explosion atomique française a représenté un investissement de l'ordre de 100 milliards d'anciens francs et « surtout a employé pendant plusieurs années, un grand nombre de scientifiques et de techniciens », quatre-vingt dix professeurs et maîtres de conférences de la Faculté des Sciences de Paris viennent de transmettre à l'Elysée une longue déclaration.

Ils expriment leur « certitude, fondée sur leur expérience personnelle, que si un investissement aussi considérable en personnel et en crédits avait été affecté à la formation de cadres scientifiques et à des recherches dans les domaines nouveaux qui s'offrent à la science, le prestige, la puissance économique et le potentiel scientifique, donc militaire, de la France auraient été considérablement accrus, beaucoup plus que par la reproduction, avec quinze ans de retard, de résultats depuis longtemps dépassés... »

Lorsque des autorités incontestables comme celles des professeurs Laugier, Hadamard, Germain, de Possel, Kastler, Mathieu, Haissinsky, Ephrussi, Mangenot, Chouard, etc., affirment que l'avenir de notre pays, son indé-

pendance, sa souveraineté, sa richesse même, dépendent aujourd'hui, comme toujours, de la valeur et de l'expansion de l'enseignement et de la richesse en hommes et en équipement des laboratoires de recherche, le personnel du C.N.R.S. retrouve des idées qui lui sont familières et qui ont guidé ses luttes depuis six ans pour la défense de ses conditions de vie et de ses laboratoires.

Six ans ont passé, et il faut encore plus de courage aujourd'hui qu'hier pour exprimer ces évidences, car, aujourd'hui, plus encore qu'hier, elles semblent aller à contre-courant des conceptions officielles de la grandeur...

Cependant, c'est toujours avec la même détermination et avec la certitude renforcée que les obstacles financiers qu'on oppose à leurs demandes ne sont que de mauvais prétextes, que les personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. réclament **DES SALAIRES CONVENABLES POUR TOUS.**

Plus que jamais, c'est là la première condition du redressement et du développement d'une véritable recherche dans tous les domaines de la connaissance, non orientée vers la fabrication d'armes périmées.

La grève du 22 mars

L'assemblée générale du 9 février avait mandaté l'Intersyndicale pour lancer un mot d'ordre de grève de 24 heures, pour le 22 mars, si aucune décision, ou aucune proposition sérieuses n'étaient intervenues d'ici là.

Aucune décision n'ayant été prise par les Pouvoirs Publics, il est apparu indispensable d'alerter l'opinion et les Pouvoirs Publics sur le grave problème des salaires, et cela très rapidement. (avant la clôture du budget fin mars).

Notre syndicat se félicite donc que l'Intersyndicale ait décidé ce mot d'ordre de grève de 24 heures, mot d'ordre que nous avons proposé et longuement défendu lors de la réunion de l'Intersyndicale élargie.

Cette grève fut un grand succès. Tous les laboratoires ont débrayé, tant à Paris qu'en province (notamment à Marseille, Roscoff, Grenoble, Haute-Provence, etc.).

Le matin, après le compte rendu des événements depuis le 9 février, et la lecture de nombreuses motions de solidarité (chercheurs, enseignement supérieur, personnel des facultés) les assistants se sont rendus en délégations :

- au C.N.R.S. ;
- au Ministère des Finances ;
- au Ministère de l'Éducation Nationale ;
- à la Présidence du Conseil ;
- au « Comité des 12 » (M. Pigniol).

Ils y ont porté une motion rappelant nos revendications :

...Attribution d'une indemnité mensuelle, d'un même pourcentage pour tous les personnels techniques et administratifs, afin de combler le décalage de 50 %...

... Le personnel est tout à fait opposé à toute mesure qui étendrait à d'autres catégories de personnel la revalorisation discriminatoire accordée à quelques ingénieurs, car elle nuirait au fonctionnement des laboratoires en établissant une discrimination entre collaborateurs techniques effectuant le même travail, entre laboratoires (750 patrons), et au fonctionnement de la recherche en général, en défavorisant certaines disciplines, « non primées sur le marché »...

A l'assemblée générale de l'après-midi, après le compte rendu des diverses délégations, la décision suivante a été prise :

Si, d'ici le 11 mai, aucune décision sérieuse concernant nos salaires n'est intervenue, nous ferons une grève de 24 heures minimum.



Une vue du Congrès

(Lire les résolutions
en page centrale.)

POUR

la défense du C.N.R.S. l'augmentation de nos salaires la paix en Algérie

Résolution générale

Au moment où se tient notre congrès, la situation en France est la suivante :

- La guerre d'Algérie continue.
- La France s'engage dans la ruineuse course aux armements nucléaires.
- Les tendances autoritaires et rétrogrades du pouvoir s'affirment (loi antilaïque, menaces contre la gestion ouvrière de la Sécurité sociale, tendance à la restriction des droits syndicaux...).

Cette situation conduit à une aggravation sérieuse des conditions matérielles des travailleurs, et au sacrifice de certains secteurs vitaux du pays (écoles, universités, recherche...).

ACTION AU SEIN DU C.N.R.S.

Le Congrès constate que les textes récemment parus ne règlent pas le problème des salaires.

Le Congrès s'élève contre le fait :

- Que l'augmentation de salaires sous forme de la prime actuelle ne soit pas étendue à toutes les catégories de personnel ;
- Que cette augmentation soit discriminatoire par individu.

En conséquence, le Congrès réclame :

- Une augmentation de salaire mensuelle, d'un pourcentage uniforme pour les personnels techniques et administratifs, sans distinction de catégorie et de discipline, pour combler le décalage de 50 %.

Le Congrès réclame l'augmentation du budget du C.N.R.S. pour permettre son expansion

Le V^e Congrès

Notre Congrès s'est tenu les 27 et 28 février, 10, rue de Solferino.

Après le rapport présenté par CHANCONIE, la discussion, qui a duré un jour et demi, a été fructueuse et intéressante. Il est réconfortant de constater combien les rapports présentés par les différents camarades avaient été sérieusement préparés.

Comme chaque année, nous avons écouté avec le plus grand intérêt les rapports de nos camarades de province. Nos sections de Grenoble, Marseille, Haute-Provence et Roscoff étaient représentées.

Nous avons été heureux d'accueillir parmi nous un représentant du Syndicat des Chercheurs Scientifiques (F.E.N.), BITTEROLF, qui est intervenu au nom de la F.E.N.-C.G.T., et BERTHOU qui, au nom de l'U.G.F.F., nous a apporté d'intéressantes suggestions et réflexions.

A l'issue de ce Congrès, deux résolutions ont été votées, que vous lirez ci-dessus. Notre camarade CHANCONIE a été réélu, à l'unanimité, secrétaire général de notre Syndicat.

normale, pour permettre le recrutement de nouveaux chercheurs et techniciens en nombre suffisant pour permettre au C.N.R.S. de jouer son rôle. Ce rôle ne pourra être assumé efficacement que si, en premier lieu, les personnels sont rémunérés normalement.

En outre, il exige :

- 1° La création d'une commission technique paritaire ;
- 2° La stabilité de l'emploi et, notamment, une stabilité égale pour les con-

Résolutions du Congrès

tractuels de laboratoire et les collaborateurs techniques ;

- 3° L'attribution automatique d'un poste lorsque l'agent change de catégorie ;
- 4° Aucune limitation au nombre de changements possibles de catégorie au cours d'une carrière ;
- 2° L'amélioration des dispositions prévues en cas de maladie, et la création d'une commission paritaire d'hygiène et de sécurité du travail ;
- 6° L'obtention d'indemnités particulières (isolement, travaux dangereux, frais

Lisez et faites lire notre Bulletin
Envoyez-nous vos critiques
et vos suggestions

de mission, indemnité de logement, heures de nuit, etc.) ;

- 7° L'amélioration des régimes de retraite (I.P.A.C.T.E. et nouveau régime complémentaire) ;
- 8° La suppression des abattements de zone ;
- 9° L'extension aux techniciens de province de la prime de transport attribuée à Paris ;
- 10° La construction d'un nombre suffisant de logements pour les agents de la région parisienne et de la province ;
- 11° Le financement suffisant par le C.N.

R.S. du Comité d'action et d'entraide sociale ;

- 12° La nécessité que soit reconnu par la Direction l'octroi de congés supplémentaires à Noël et à Pâques.

ACTION AVEC LA FONCTION PUBLIQUE

Le Congrès souhaite que, face aux pouvoirs publics, l'ensemble des Syndicats de fonctionnaires organise une action unitaire et vigoureuse pour la plate-forme suivante (adoptée par l'ensemble des organisations de la fonction publique) :

- Pas de salaire inférieur à 45.000 francs ;
- Revalorisation et remise en ordre de la rémunération et développement de la grille hiérarchique de la fonction publique ;
- Réforme du régime de l'indemnité de résidence.

ACTION POUR LA DEFENSE ET L'INDEPENDANCE DE LA RECHERCHE

Le Congrès :

1° Réaffirme la nécessité de l'appartenance du C.N.R.S. à l'Education nationale, qui est une garantie de son indépendance et préserve la Recherche fondamentale ;

2° Constate que l'introduction dans les organismes directeurs du C.N.R.S., jusqu'ici exclusivement scientifiques, de membres désignés par le Premier ministre, menace la Recherche fondamentale, désintéressée, qui risque d'être sacrifiée au profit de la Recherche appliquée

« rentable » dans l'immédiat ;

3° S'élève contre le fait que des sommes énormes et des forces humaines considérables qui pourraient être utilisées à des fins constructives soient détournées au profit des armements nucléaires.

CONCLUSION

Nos tâches principales sont :

1° La lutte pour la paix en Algérie, et pour une application pacifique et réelle des principes d'autodétermination, principes auxquels les travailleurs ont donné manifestement leur adhésion par la grève du 1^{er} février ;

2° L'action pour la défense de nos salaires et de nos droits, au sein du C.N.R.S., avec la fonction publique et avec tous les travailleurs ;

3° La lutte, avec tous les travailleurs, pour la défense de la laïcité ;

4° La lutte, avec tous les personnels du C.N.R.S., pour la défense du C.N.R.S. ;

5° L'action pour le renforcement de notre syndicat.

Résolution contre la bombe atomique

Le Congrès :

- a) Rappelle les nombreuses déclarations des personnalités scientifiques du monde entier signalant les dangers et le peu d'intérêt scientifique de l'explosion d'une bombe ;
- b) Condamne l'explosion de la bombe atomique française au moment où existe la possibilité d'un accord international sur l'interdiction des armes atomiques ;
- c) S'indigne des efforts considérables, tant financiers (140 milliards) qu'humains, gaspillés pour la fabrication de la bombe, alors que des secteurs vitaux (écoles, universités, recherche scientifique, etc.) sont sacrifiés ;
- d) Demande au gouvernement français de renoncer à toutes nouvelles explosions nucléaires et de donner ainsi l'exemple d'un pays qui choisit de mettre toutes ses forces au service de la paix ;
- e) Décide de participer à toute action avec les organismes et associations qui luttent pour la cessation des explosions et l'interdiction des armes nucléaires.

Une année d'action

● 22 AVRIL. — Assemblée générale des contractuels à Paris. De graves menaces pèsent sur le C.N.R.S.

● 25 AVRIL. — Chercheurs et contractuels sont reçus par M. Pignaniol, délégué général à la Recherche.

● 29 AVRIL. — Le matin, entrevue de l'Intersyndicale au C.N.R.S. — L'après-midi : délégations.

● 10 MAI. — Le décret du 30 avril (accélération des débuts de carrières et quelques modifications diverses, paraît au « Journal Officiel ».

● 19 MAI. — Entrevue de l'Intersyndicale avec MM. Gabriel et Lefort concernant l'application du décret du 30 avril.

● 27 MAI. — Un comité de liaison C.N.R.S.-I.N.R.A. (Institut National de la Recherche Agronomique) est constitué pour lutter contre le projet de nouveau statut.

● 9 JUIN. — Entrevue de l'Intersyndicale : Chercheurs, Techniciens et Administratifs du C.N.R.S. et de l'I.N.R.A., avec M. Pignaniol.

● 13 JUIN. — L'Intersyndicale est reçue au C.N.R.S.

● 18 JUIN. — Entrevue Intersyndicale C.N.R.S.-I.N.R.A. avec M. Jacquinet, ministre d'Etat chargé de la Recherche. Techniciens et Administratifs du C.N.R.S. et de l'I.N.R.A., réunis en assemblée générale, affirment leur hostilité au projet de statut.

● 29 JUIN. — Délégations d'établissements auprès des divers ministères et au C.N.R.S.

● 9 JUILLET. — Chercheurs, Techniciens et Administratifs du C.N.R.S. et de l'I.N.R.A. sont réunis, salle de Géographie, en début d'après-midi.

● 10 JUILLET. — Entrevue de l'Intersyndicale à l'Education Nationale.

● 17 et 23 JUILLET. — « Table ronde » au ministère d'Etat chargé de la Recherche. En fait, les syndicats sont seulement informés de l'évolution des projets.

● 22 SEPTEMBRE. — M. Bauer (Education Nationale) donne lecture des textes définitifs à l'Intersyndicale.

● 29 SEPTEMBRE et 24 NOVEMBRE. — Entrevues de l'Intersyndicale avec M. Chapelle (Finances), au sujet des retraites.

● 7 OCTOBRE. — Entrevue de l'Intersyndicale avec MM. Coulomb, Drasch et Gabriel.

● 21 OCTOBRE. — Manifestation de la Fonction Publique à l'Hôtel de Ville.

● 1^{er} DECEMBRE. — Assemblée générale à Paris. — Une demi-journée de grève est décidée pour le 12 janvier.

● 2 DECEMBRE. — Grève de 24 heures de la Fonction Publique.

● 15 DECEMBRE-6 JANVIER. — Le nouveau statut et les textes sur les retraites paraissent au « Journal Officiel ».

● 12 JANVIER. — L'Intersyndicale est reçue dans la matinée par M. Coulomb. — Assemblée générale, en début d'après-midi : Les nouveaux textes sont étudiés, une nouvelle assemblée est décidée le 9 février pour mettre au point un plan d'action.

● 13 JANVIER. — Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Matis (ministère d'Etat chargé de la Recherche).

● 19 JANVIER-22 FEVRIER. — Réunion des syndicats contractuels et chercheurs avec le Bureau du C.A.E.S. au sujet des 20 millions allouée par les Finances pour les longues maladies.

● 21 JANVIER. — M. Rocca (Présidence du Conseil) reçoit l'Intersyndicale.

● 9 FEVRIER. — L'assemblée générale du personnel formule la revendication d'une indemnité mensuelle pour combler le décalage de 50 %.

● 11 FEVRIER. — Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Gabriel pour la tenue des Commissions paritaires.

● 17 FEVRIER. — L'Intersyndicale fait part à M. Coulomb des décisions de l'assemblée du 9 février.

● 27-28 FEVRIER. — Tenue de notre Congrès.

● 7 MARS. — Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Antoine (Education Nationale).

● 11 MARS. — Entrevue avec M. Coulomb.

Commissions d'avancement

1^{er} Fin février, début mars, se sont tenues les Commissions paritaires. Elles ont procédé :

- Aux avancements d'échelons ;
- Aux avancements d'échelons accélérés (18 mois au lieu de 2 ans) pour 1/6 de l'effectif. Ces avancements ont été applicables seulement aux avancements normaux à 2 ans (son, exclus tous les 1^{er}, 2^e et 3^e échelons Ces catégories amies que 1 C, 2 C et 3 C). Ces avancements se sont faits d'après les notes. Ont été essentiellement promus, les agents ayant eu le maximum des notes attribuées par leur patron ;
- Aux promotions à la classe exceptionnelle ;
- Aux changements de catégories (avec ancienneté minimum de 5 ans), dont voici les résultats :

| Catégories | Candidats | Possibilités | Inscriptions |
|---------------------|-----------|--------------|--------------|
| de 2 A à 1 A | 11 | 8 | 6 |
| de 3 A à 2 A | 1 | 7 | 0 |
| de 1 B et 1 C à 3 A | 23 | 4 | 4 |
| de 2 B à 1 B | 21 | 15 | 13 |
| de 3 B à 2 B | 52 | 8 | 8 |
| de 4 B à 3 B | 21 | 29 | 13 |
| de 5 B à 3 B | | | |
| de 6 B à 5 B | 4 | 43 | 3 |
| de 7 B à 6 B | 2 | | 1 |
| de 8 B à 7 B | 1 | | 1 |
| de 9 B à 8 B | 2 | | 1 |
| de 3 D à 2 D | 12 | 9 | 3 |
| de 4 D à 3 D | 2 | 8 | 2 |
| de 2 C à 1 C | 11 | | 5 |
| de 3 C à 2 C | 6 | | 4 |
| de 4 C à 3 C | 4 | | 2 |
| de 5 B à 2 C | 1 | | 1 |

2^o Parallèlement ont siégé les commissions de dérogation (changements de catégories non paritaires).

3^o Fin mars, début avril : l'administration désignera les 4/5 des bonifications d'échelon pour 40 % des agents en place dans les catégories 1 B, 2 B, 3 B, 4 B, 5 B (soit environ 560 sur les 700 bonifications possibles), parmi les propositions des patrons, et nous communiquera la liste des désignés.

4^o Fin avril, début mai : l'intersyndicale fournira des propositions de bonifications d'échelons que l'administration examinera, afin de pourvoir au 1/5 restant (140 possibilités). Nous aurons à réfléchir aux problèmes multiples que cette procédure nous pose. La Direction nous la présente comme destinée à remédier aux lacunes et injustices éventuelles de la répartition fondée uniquement, sur les propositions des patrons.

Les décisions seront de toutes façons prises par la Direction qui repoussera les propositions en contradiction avec les appréciations (rapports ou notes) des patrons.

Les incidences sur les feuilles de paie résultant de l'application des points 1 et 2 interviendront rapidement. Les bonifications d'échelon (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1960) ne pourront être payées qu'en juillet vraisemblablement.

BULLETIN D'ADHESION

Pour la défense de vos droits et de vos salaires :
Adhère au Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du C.N.R.S.
10, rue de Solferino, Paris-VII^e.

Nom
Adresse
Lieu de travail
Date
Signature

Impr. Centr. de la Presse, 66, r. J.-J.-Rousseau - Paris-1^{er}
Le Gérant : F. REIDE.

Et la guerre d'Algérie ?..

Si quelques-uns avaient pu croire que la V^e République allait mettre un terme à la guerre d'Algérie, les illusions sont maintenant dissipées. En tant que C.G.T., nous avions toujours pensé que le régime présidentiel ne réglerait pas rapidement le problème algérien, et les récentes déclarations officielles faites à l'armée montrent, hélas, que nous avions raison.

A présent, nous voilà prévenus : la guerre risque de durer encore longtemps si l'ensemble des travailleurs ne réagit pas vigoureusement.

Par le mouvement de grève du 1^{er} février, ils ont déjà manifesté leur volonté de vaincre la rébellion fasciste d'Alger, et de faire cesser la guerre. Mais il ne faut pas s'endormir sur ce succès, car tout danger n'est pas écarté.

Aujourd'hui, il faut que dans les laboratoires nous appelions nos camarades à exiger au Président de la République, du Président du Conseil, des négociations avec les combattants en Algérie, et une application loyale du principe de l'autodétermination. De semblables initiatives ont déjà été prises dans diverses entreprises. De même, le « Comité de Vigilance Universitaire pour la défense des libertés et la paix en Algérie » et les divers colloques universitaires, organisent des réunions d'information et discutent des conditions selon lesquelles pourrait être envisagé un cessez-le-feu.

Seule l'union de tous les travailleurs pourra exercer des pressions suffisantes pour mettre fin à cette guerre meurtrière et conduire à une paix véritable.

La vie du C.A.E.S.

Un certain nombre de nos camarades ont omis de renouveler ou de prendre leur adhésion au C.A.E.S. Il est absolument nécessaire qu'ils le fassent sans tarder. La cotisation est de 200 francs, à verser à :

C.C.P. PARIS 15.797-21
13, quai Anatole-France - PARIS-VII^e

Comité d'Action et d'Entraide sociale du C.N.R.S.

Nous vous rappelons que dans les diverses Commissions du C.A.E.S. nous avons des délégués qui aideront à appuyer vos demandes.

① **LOGEMENT.** — Les ménages logés de façon précaire peuvent obtenir dans la mesure des possibilités, et dans un délai de un à deux ans, un logement neuf en location. Actuellement les logements de Bagneux sont déjà répartis. Les prochaines constructions auront lieu à Viry-Châtillon et Massy-Verrières.

② **PRET.** — Dans la mesure des possibilités et suivant l'urgence, le C.A.E.S. prête à ses adhérents des sommes allant jusqu'à 150.000 francs, remboursables en 18 mois.

③ **SPORTS ET LOISIRS.** — La commission a déjà affecté à un certain nombre de laboratoires des crédits d'équipement, pour terrains de jeux, ou bibliothèques.

Lorsqu'un camarade fait une demande au C.A.E.S., nous insistons pour qu'il prévienne nos délégués d'une façon extrêmement précise, afin qu'ils puissent intervenir efficacement.

Avez-vous signé
la pétition du Comité
national d'action laïque?